

100% SANTÉ

Envoyez-nous votre devis avant de l'accepter !



Quels produits ?



Des prothèses auditives 100% remboursées !
(Contour d'oreille classique, à écouteur déporté ou intra-auriculaire).



En pratique ?

- 01 Votre audioprothésiste **doit obligatoirement** vous proposer un devis mentionnant au minimum le 100% santé.
- 02 Vous avez également la possibilité de choisir une autre offre.

Offre 100% santé

Offre libre



- Appareils de qualité à piles uniquement (piles remboursables par la Sécurité sociale).

- Autres appareils dont ceux à batterie rechargeable.



Des prestations incluses : essai de 30 jours, réglages, suivi annuel + 4 ans de garantie.



- Prix de vente limités (950€ par appareil).

- Prix libres fixés par l'audioprothésiste.



- Les équipements vous seront totalement remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

- Les équipements seront remboursés à hauteur des garanties de votre contrat.



Équipement renouvelable tous les 4 ans.

Exemple de remboursement pour deux appareils auditifs :

	Frais réels	-	Part Sécurité sociale (60% de la BR*)	-	Remboursement mutuelle	=	Reste à payer
100% SANTÉ	2 appareils : 1 900€		240 x 2 = 480€		1 420€		0€
LIBRE	2 appareils : 3 600€		240 x 2 = 480€		2 720€		400€

Grâce à la Garantie Magnifico d'APS

(*) BR : Base de remboursement



Ce qu'il faut retenir :

✓ Le 100% santé a été mis en place pour **améliorer l'accès aux soins**.

✓ L'audioprothésiste est **dans l'obligation de présenter un devis 100% santé**.

✓ Vous êtes **100% remboursé !**

www.aps-prevoyance.fr

